

Considérations sur le développement de la Croix-Rouge suisse : perspective

Autor(en): **Schindler, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **91 (1982)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Deux des anciennes institutions auxiliaires de la CRS ont, d'entente avec cette dernière, renoncé à ce statut: l'Association suisse des établissements pour malades (VESKA) d'une part, et l'Association suisse des infirmières et infirmiers, d'autre part. Cette décision a été prise en raison du fait que ces deux organisations accomplissent en partie des tâches qui sont étrangères aux objectifs de la Croix-Rouge.

4. Le problème du financement

Il n'est pas possible de traiter ici tous les aspects du problème que pose le financement de l'activité de la CRS. Au niveau de l'organisation centrale, il a été possible au cours des dix dernières années, de présenter des comptes annuels équilibrés. La situation financière des sections est en règle générale bonne. Il faut cependant s'attendre à ce que la question du financement se pose de manière plus aiguë à l'avenir. D'une part, les tâches et l'organisation, donc les dépenses s'accroissent, de l'autre les subventions fédérales destinées à la couverture des charges incombant à l'organisation pour ses activités nationales ne sauraient être augmentées. Par ailleurs, les donateurs privés sont mis toujours plus fortement à contribution. Personnellement, je suis persuadé que la CRS pourra à l'avenir aussi surmonter des impasses financières en évitant des dépenses inutiles et en présentant ses projets de manière correcte, ouverte et convaincante aux autorités et à la population. L'ouverture d'esprit de larges milieux à l'égard des tâches humanitaires et la générosité de nombreuses personnes sont prouvées et méritent notre gratitude.

III. Les hommes qui œuvrent en commun dans l'esprit de la Croix-Rouge

Selon le principe de l'«unité», les Sociétés de Croix-Rouge sont des communautés qui doivent être ouvertes à tous ceux qui s'identifient aux principes de la Croix-Rouge, à la pensée de l'humanité inconditionnée et désirent œuvrer dans le sens de cette pensée. Parce que la Croix-Rouge n'est ni un parti, ni une Eglise, ni une

association professionnelle, ni un groupe de privilégiés, elle réunit les hommes les plus divers, des hommes qui sont différents par leur origine, leur langue, leur croyance, leurs convictions politiques, leur formation et leur appartenance professionnelle. Si cette disparité marque fortement la Croix-Rouge suisse, elle est plus accusée encore à l'occasion de rencontres et de conférences de la Croix-Rouge internationale ou dans le cadre d'opérations de secours auxquelles participent des collaborateurs originaires de nombreux pays. De telles situations mettent en présence des hommes de race et de nationalité différentes, qui de surplus partagent des idées et des tendances politiques quelquefois opposées. Notre tâche, au sein des Sociétés nationales et de la communauté mondiale de la Croix-Rouge, est d'admettre notre *appartenance* à une même cause, au-delà des diversités et d'œuvrer en commun pour les *buts élevés* que vise notre mouvement. Ces buts sont définis d'une manière compréhensible à tous dans les Principes de la Croix-Rouge qui représentent notre Credo. Nous devons pour cela nous efforcer d'éviter et d'adoucir toujours et partout les souffrances humaines». Il nous appartient de protéger la vie et la santé de l'être humain et de respecter la personne humaine. Le principe d'«impartialité» défend toute discrimination et celui de «neutralité» la participation à des hostilités et à des controverses de caractère politique, racial et religieux ou idéologique. Par le biais de ses interventions humanitaires, de son impartialité et de sa neutralité, la Croix-Rouge travaille dans le sens de l'*unité* et de la *paix*, et cela tant au sein des Etats que de la Communauté des peuples. La mission (apolitique) pacifiante de la Croix-Rouge est formulée expressément dans le principe d'«humanité».

La Croix-Rouge suisse, en sa qualité de Société nationale du pays où est né notre mouvement, a une *obligation* particulière de placer très haut la pensée de la Croix-Rouge, tant dans la vie même de notre Institution que dans son action. Cette même obligation incombe à tous ceux qui ont le *privilege* de contribuer, à quelque place et à quelque niveau que ce soit, au développement de notre œuvre.



Considérations sur le développement de la Croix-Rouge suisse

Perspective

Exposé présenté par M. Hans Schindler, *secrétaire général de la Croix-Rouge suisse*

Une perspective équivaut à une prévision, faite à plus ou moins long terme. Or, pour pouvoir prévoir, il est nécessaire de connaître l'évolution antérieure, afin d'être en mesure d'estimer quelle orientation prendra à l'avenir cette évolution.
Que l'on parle de rétrospective ou de perspective, il ne suffit pas de considérer la Croix-Rouge suisse comme telle. Il faut tenir compte aussi du milieu dans lequel elle se situe. Et chaque collaborateur de l'institution court le risque de faire transparaître ses frustrations, ses craintes, ses espoirs, ses souhaits. Tel sera certainement le cas pour moi.

Je commencerai mon exposé en parlant du développement général de la Croix-Rouge. Cette dernière a vu le jour à une époque où chacun admettait que la guerre n'était autre que la poursuite d'une politique. Son objectif était d'assister les victimes de guerre. Il fallait pour cela, d'une part élaborer les normes du droit humanitaire et, d'autre part mobiliser des bénévoles. La première de ces tâches était inter-

naionale, la seconde nationale. La tâche internationale s'est développée de manière uniforme jusqu'à nos jours. Elle a trouvé un aboutissement provisoire en 1977 par la mise au point des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949. La tâche nationale en revanche s'est fortement transformée au cours des ans. La mise à disposition de bénévoles pour renforcer les services sanitaires des armées est passée au second plan, faisant place à des activités du temps de paix: sauvetage, aide en cas de catastrophe, soins infirmiers, tâches sociales et médico-sociales. Cette situation, sommairement décrite, a conduit à une scission de la Croix-Rouge, au niveau international du moins: d'un côté le Comité international de la Croix-Rouge et de l'autre La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Nous retrouvons au niveau des Sociétés nationales les tâches propres à l'une et à l'autre des deux organisations, tâches dont l'importance peut toutefois varier de pays en pays. Cette situation ne va pas sans poser de

problèmes. La Croix-Rouge suisse, elle aussi, a connu cette évolution. Contrairement à d'autres sociétés nationales, elle a toutefois tenté assez longtemps de se limiter à l'aide sanitaire bénévole. Elle a de ce fait renoncé à collaborer activement au domaine du sauvetage, ce qui a entraîné la fondation en 1889 de l'Alliance suisse des Samaritains. Les conséquences de cette situation sont et seront encore un objet de préoccupation pour la CRS et l'ASS. Si la CRS a délaissé le sauvetage, elle s'est en revanche occupée très tôt de la formation des infirmières; au départ son intention était de renforcer le service sanitaire de l'armée en lui procurant des bénévoles bien formés. Cette initiative a porté ses fruits, puisque la CRS s'est vu confier par les cantons la surveillance, la promotion et la réglementation de toute une série de formations professionnelles dans le domaine de la santé. Contrairement aussi à ses sociétés sœurs, la CRS n'a commencé qu'assez tard à déployer une activité dans les autres domaines sociaux et médico-sociaux, c'est-à-dire pendant et après la Seconde Guerre mondiale, soit à un moment où de nombreux besoins étaient déjà couverts par des organisations spécialisées. Le service de transfusion de sang est le seul domaine où elle ait pu s'acquitter d'une tâche durable, non controversée et s'étendant pratiquement au niveau national. La formation des professions de la santé d'une façon presque générale et le service de transfusion de sang pour une large part sont de par leur nature des tâches centrales de la Croix-Rouge qui, avec celle que représente l'aide en cas de catastrophe, ont entraîné un développement important de l'organisation centrale et un professionnalisme croissant

De leur côté, les sections de la CRS ont connu un développement inégal: il y en a de grandes, de petites, de très actives, de moins actives, voire d'inactives: les unes ont telles activités, les autres telles autres. Il n'y a pas si longtemps, un membre de comité de section s'est exprimé en ces termes: «Que voulez-vous? Le jour où l'homme se trouvera en détresse – il pensait vraisemblablement à la guerre – nous serons là. Pour l'instant un bon comité suffit. De membres, nous n'en

avons pas besoin: ils ne nous donnent que du fil à retordre.» Je me permettrai maintenant quelques réflexions sur le milieu dans lequel agit la Croix-Rouge. Je l'ai déjà dit, la Croix-Rouge a vu le jour à une époque où la guerre était acceptée comme étant la poursuite d'une politique. Les temps ont changé. Aujourd'hui, il s'agit d'empêcher la guerre. Tout le monde est d'accord sur ce point. En revanche, les avis divergent sur la manière de s'y prendre: pour les uns la défense armée est un des moyens, pour les autres elle représente déjà un premier pas sur la voie de la guerre qu'elle ne saurait empêcher. Ainsi, pour ceux qui partagent cette dernière opinion, le Droit humanitaire des Conventions de Genève, et avec lui la Croix-Rouge, présentent une certaine ambiguïté.

La Croix-Rouge doit-elle chercher à aller de l'avant en se transformant en une organisation dont l'objectif premier serait d'être pacifiante? Doit-elle au contraire continuer à considérer que sa tâche principale est d'assister les victimes de la guerre et d'adoucir leurs souffrances? Doit-elle adopter une attitude résignée face à l'accumulation du potentiel de destruction atomique? Divers milieux, pour des raisons multiples, tentent d'entraîner la Croix-Rouge dans une marche vers l'avant. Ainsi peut-on dépeindre la transformation du milieu dans lequel la CRS accomplit sa tâche initiale.

J'en viens maintenant à la Croix-Rouge considérée comme organisation humanitaire en temps de paix. Il y aura toujours des situations de détresse qui ne résultent pas d'un conflit, des catastrophes, des famines, etc. On pourrait supposer que dans ces cas le rôle de la Croix-Rouge ne fait l'objet d'aucune controverse. Mais comme la plupart des situations de détresse, excepté les catastrophes naturelles, sont dues au sous-développement ou à des erreurs politiques ou économiques de développement, il s'agit de savoir si les faibles ressources dont nous disposons ne doivent pas être affectées à l'aide au développement plutôt qu'être gaspillées pour apaiser provisoirement les souffrances. Telle est aujourd'hui la façon de penser de nombreux milieux. Pour la Croix-Rouge il y a donc à nouveau la tenta-

tion de marche vers l'avant: passer de l'aide humanitaire à l'aide au développement.

J'en viens enfin au milieu dans lequel la CRS exerce son activité nationale. Les domaines dans lesquels une action humanitaire ou sociale peut s'épanouir librement se sont rétrécis. De nombreuses tâches qui, dans le passé, étaient laissées à l'initiative privée ont été reprises par notre Etat social. Cette évolution – espérons-le – se poursuivra. De nombreuses activités sont accomplies par des institutions spécialisées telles que Pro Juventute, Pro Senectute, La Ligue suisse contre le rhumatisme, etc., de même que par des organisations d'aide mutuelle. Les Eglises, enfin, dans le cadre de leur action charitable, ont pris des initiatives nombreuses et d'importance.

Je le répète: la CRS ne s'est lancée dans le travail humanitaire qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et, à mon avis, elle l'a fait sans grande coordination ni système. Mis à part le Service de transfusion de sang, les tâches médico-sociales de quelques sections et le secteur des cours dont le développement stagne malheureusement, l'activité nationale se borne à couvrir des besoins marginaux comme le service des visites à des personnes âgées isolées et le service des transports automobiles mis sur pied en faveur des personnes à revenus modestes.

Toute activité exige de plus en plus une concertation ou une collaboration étroite avec d'autres organisations. C'est vrai en particulier pour tous les domaines qui relèvent des pouvoirs publics. Les communes, les cantons et la Confédération sont tout à fait disposés à céder, voire à confier des tâches aux organisations privées. Mais encore faut-il que ces dernières veuillent s'acquitter complètement de ces tâches qui requièrent du temps et des locaux. Un exemple que nous connaissons tous est l'assistance aux réfugiés. Des tâches durables impliquent des engagements financiers durables qu'il devient rapidement impossible de couvrir par des dons privés. L'unique solution consiste alors à solliciter des contributions auprès des pouvoirs publics, solution qui peut entraîner une perte de liberté et d'autonomie.

Grâce aux nombreux efforts déployés par l'Etat ou les organisations privées,

les situations de détresse et les besoins ont certes changé mais n'ont pas diminué pour autant. Permettez-moi d'en énumérer quelques-uns. Ils ne nécessitent peut-être pas l'engagement direct de la Croix-Rouge, mais ont des répercussions certaines sur son travail.

- La crainte que suscite un avenir incertain, associée à un sentiment d'absurdité de la vie, chez les jeunes en particulier, empire de plus en plus. Preuve en soit les manifestations de jeunes, le problème de la drogue, la peur et le refus des sciences naturelles et de la technique, la recherche d'une vie idyllique et de modes de vie de remplacement.

- Le rétrécissement de la cellule familiale qui a perdu de sa capacité d'entraide a créé des besoins nouveaux qui vont en augmentant en raison de l'augmentation de la population âgée. Le personnel soignant fait de plus en plus défaut dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.

- Les possibilités techniques de la médecine ne cessent de s'étendre, mais se heurtent aux capacités de l'économie. L'importance des mesures préventives et de la prévoyance sanitaire augmente. On reconnaît de plus en plus au malade le droit d'être assisté comme une personne à part entière.

- Notre pays se proclame neutre, mais aussi solidaire à l'égard de la misère existant dans le monde. Bon nombre de nos concitoyens remettent en question notre neutralité alors qu'ils considèrent la solidarité comme un devoir.

- La croissance économique dont nous avons profité est certainement terminée pour un certain temps et la stagnation freinera aussi bien le développement de l'Etat social que les possibilités des organisations humanitaires. Je soulève maintenant quelques questions qui me paraissent être matière à réflexion, compte tenu des considérations dont je viens de faire état.

1. La Suisse est le pays d'origine de la Croix-Rouge. Genève est le siège du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. La CRS est une partie du mouvement international de la Croix-Rouge. Qu'est-ce que cela représente pour chaque mem-

bre, pour chaque collaborateur et pour la CRS en tant qu'organisation?

2. La CRS se définit comme étant auxiliaire des pouvoirs publics. A ce titre doit-elle faire un peu de tout à la fois? Son organisation et ses structures sont-elles suffisantes?

3. Quel rôle veut jouer la CRS dans le cadre des nombreuses interventions humanitaires et sociales développées par l'Etat et le secteur privé? Quelles tâches nationales permanentes peut-elle et veut-elle remplir? Que signifie en particulier l'obligation statutaire de soutenir le Service sanitaire coordonné en regard de la menace totale d'une guerre atomique?

4. Quelle signification revêt pour la CRS le principe Croix-Rouge du bénévolat dans notre société actuelle et si l'on considère la nécessité de traiter professionnellement la plupart des problèmes et des tâches?

Je ne peux ni ne veux prendre une position personnelle sur ces questions. Le temps me manque et mes réponses n'exprimeraient qu'une des nombreuses conceptions possibles.

En ce qui concerne l'avenir de la Croix-Rouge suisse, je vois trois options possibles et sérieuses.

1. Le retour aux tâches initiales définies autrefois comme aide sanitaire bénévole, en tenant compte toutefois des conditions et des exigences actuelles.

2. Le maintien du statu quo, en palliant cependant les carences existantes.

3. Un développement systématique et une élimination des points faibles. En ce qui concerne les tâches nationales en temps de paix: priorité aux domaines des soins de santé primaires.

Je suis pour la troisième option. Des jalons prometteurs ont déjà été posés. L'évolution notée ces dernières années dans les sections de Fribourg et de Lausanne montrent par exemple que cette option n'est pas utopique.